



Ville de Méze

N° 141

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX 25 BOULEVARD DU PORT STATIONNEMENT INTERDIT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « RENOFORS », sise 7 rue Eugène Hénaff à Vénissieux,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le renforcement du plancher bois n° 25 boulevard du Port, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de chantier et une benne du pétitionnaire sur les places « arrêt minute » à hauteur du n° 25 boulevard du Port, du lundi 8 avril au jeudi 25 avril 2024, de 07h30 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures à l'avance par la SARL « RENOFORS », sise 7 rue Eugène Hénaff à Vénissieux, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4: Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 mars 2024

Le Maire,

Thierry BAEZA.

